

ANTICIPEZ
VOS DÉMARCHES AVANT LES VACANCES...



ESPACE FRANCE SERVICES DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

SERVICE CARTE D'IDENTITE & PASSEPORT

*Vous souhaitez renouveler votre carte d'identité?
Vous avez perdu votre passeport? Vous souhaitez demander
une première carte d'identité pour votre enfant?
Contactez-nous. Sur rendez-vous uniquement.*

COORDONNÉES

Espace France Services
10 rue des prés verts
25250 L'Isle-sur-le-Doubs
03.81.92.99.91 ou 06.88.97.09.04
espacefranceservices@cc2vv.fr

HORAIRES DU SERVICE

Lundi: 9h-12h 13h30-17h30
Mardi et Jeudi: 9h-12h 14h-17h
Mercredi: 8h30-12h30 13h30-17h30
Vendredi: 9h-12h 14h-16h

Communauté
**2 vallées
vertes**
de Communes



ANTICIPEZ
VOS DÉMARCHES AVANT LES VACANCES...



ESPACE FRANCE SERVICES DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

SERVICE CARTE D'IDENTITE & PASSEPORT

*Vous souhaitez renouveler votre carte d'identité?
Vous avez perdu votre passeport? Vous souhaitez demander
une première carte d'identité pour votre enfant?
Contactez-nous. Sur rendez-vous uniquement.*

COORDONNÉES

Espace France Services
10 rue des prés verts
25250 L'Isle-sur-le-Doubs
03.81.92.99.91 ou 06.88.97.09.04
espacefranceservices@cc2vv.fr

HORAIRES DU SERVICE

Lundi: 9h-12h 13h30-17h30
Mardi et Jeudi: 9h-12h 14h-17h
Mercredi: 8h30-12h30 13h30-17h30
Vendredi: 9h-12h 14h-16h

Communauté
**2 vallées
vertes**
de Communes



LES DOCUMENTS À APPORTER POUR VOTRE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT

Pré-demande à réaliser en ligne sur le site www.ants.gouv.fr

Timbre fiscal (à acheter lors de la pré-demande ou dans un bureau de tabac)

Passeport :

- Pour les personnes majeures : **86€** (valable 10 ans)
- Pour les mineurs de 15 à 17 ans : **42€** (valable 5 ans)
- Pour les mineurs de moins de 15 ans : **17€** (valable 5 ans)

Carte d'identité :

- Première demande ou renouvellement : **gratuit**
- Vol ou perte : **25€**

Photo d'identité de moins de 6 mois conforme et non découpée

Justificatif de domicile de moins d'un an (*factures d'électricité, gaz, poubelles, eau, téléphone, quittance de loyer, avis d'imposition...*), si vous êtes hébergé(e) : fournir une attestation d'hébergement datée et signée, la copie recto/verso du titre d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins d'un an à son nom.

Le précédent passeport ou la précédente carte nationale d'identité



La présence des demandeurs mineurs de + de 12 ans ou majeurs est requise lors de la demande et du retrait de la CNI ou du passeport.

Déclaration de vol ou déclaration de perte

Copie d'un document officiel avec photo pour justifier de votre identité en cas de vol ou de perte : *carte vitale avec photo, carte professionnelle délivrée par une administration, permis de conduire, permis de chasse...*

Copie intégrale de l'acte de naissance de -3mois (si ville non dématérialisée) : si aucun ancien titre sécurisé (*carte d'identité plastifiée, passeport périmé depuis moins de 5 ans*) ne peut être présenté; Si l'ancien titre sécurisé (*CNI ou passeport*) est échu depuis plus de 5 ans. Si une personne mineure souhaite prendre le nom de famille de ses deux parents pour la 1ère fois.

Jugement de divorce : *complet et définitif, pour justifier l'usage du nom de votre ex-conjoint ou l'exercice de l'autorité parentale sur le mineur* . En cas de garde alternée : *pièces d'identité + justificatifs de domicile des 2 parents*

Décision de mise sous tutelle : *la présence du tuteur est indispensable pour une demande de passeport*. Pour une demande de CNI, *une attestation sur l'honneur du tuteur datant de - de 3 mois, ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité sont requises*.

Acte de mariage : *afin de faire apparaître pour la 1ère fois le nom d'époux(se) / d'usage*

Acte de décès : *afin de faire apparaître pour la 1ère fois la mention veuf(ve)*

LES DOCUMENTS À APPORTER POUR VOTRE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT

Pré-demande à réaliser en ligne sur le site www.ants.gouv.fr

Timbre fiscal (à acheter lors de la pré-demande ou dans un bureau de tabac)

Passeport :

- Pour les personnes majeures : **86€** (valable 10 ans)
- Pour les mineurs de 15 à 17 ans : **42€** (valable 5 ans)
- Pour les mineurs de moins de 15 ans : **17€** (valable 5 ans)

Carte d'identité :

- Première demande ou renouvellement : **gratuit**
- Vol ou perte : **25€**

Photo d'identité de moins de 6 mois conforme et non découpée

Justificatif de domicile de moins d'un an (*factures d'électricité, gaz, poubelles, eau, téléphone, quittance de loyer, avis d'imposition...*), si vous êtes hébergé(e) : fournir une attestation d'hébergement datée et signée, la copie recto/verso du titre d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins d'un an à son nom.

Le précédent passeport ou la précédente carte nationale d'identité



La présence des demandeurs mineurs de + de 12 ans ou majeurs est requise lors de la demande et du retrait de la CNI ou du passeport.

Déclaration de vol ou déclaration de perte

Copie d'un document officiel avec photo pour justifier de votre identité en cas de vol ou de perte : *carte vitale avec photo, carte professionnelle délivrée par une administration, permis de conduire, permis de chasse...*

Copie intégrale de l'acte de naissance de -3mois (si ville non dématérialisée) : si aucun ancien titre sécurisé (*carte d'identité plastifiée, passeport périmé depuis moins de 5 ans*) ne peut être présenté; Si l'ancien titre sécurisé (*CNI ou passeport*) est échu depuis plus de 5 ans. Si une personne mineure souhaite prendre le nom de famille de ses deux parents pour la 1ère fois.

Jugement de divorce : *complet et définitif, pour justifier l'usage du nom de votre ex-conjoint ou l'exercice de l'autorité parentale sur le mineur* . En cas de garde alternée : *pièces d'identité + justificatifs de domicile des 2 parents*

Décision de mise sous tutelle : *la présence du tuteur est indispensable pour une demande de passeport*. Pour une demande de CNI, *une attestation sur l'honneur du tuteur datant de - de 3 mois, ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité sont requises*.

Acte de mariage : *afin de faire apparaître pour la 1ère fois le nom d'époux(se) / d'usage*

Acte de décès : *afin de faire apparaître pour la 1ère fois la mention veuf(ve)*